



**PRÉFET  
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R02-2022-047

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **PRÉFECTURE de la MARTINIQUE/SGC/BAJ /**

R02-2022-02-15-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté R02-2022-02-11-00005 du 14 février 2022 portant délégation de signature à Madame Laurence GOLA de MONCHY, secrétaire générale de la préfecture, secrétaire générale pour les affaires régionales de la Martinique en matière d'ordonnancement secondaire. (2 pages)

Page 3

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE/SGC/BAJ

R02-2022-02-15-00003

Arrêté modifiant l'arrêté R02-2022-02-11-00005 du 14 février 2022 portant délégation de signature à Madame Laurence GOLA de MONCHY, secrétaire générale de la préfecture, secrétaire générale pour les affaires régionales de la Martinique en matière d'ordonnancement secondaire.



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté modifiant l'arrêté R02-2022-02-11-00005 du 14 février 2022  
portant délégation de signature à Madame Laurence GOLA de MONCHY,  
secrétaire générale de la préfecture,  
secrétaire générale pour les affaires régionales de la Martinique  
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LE PRÉFET**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 24 février 2020 ;

Vu le décret du Président de la République du 12 janvier 2022 nommant Mme Laurence GOLA de MONCHY, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Martinique, sous-préfète de Fort-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2021-03-09-001 du 9 mars 2021 portant organisation des services de la préfecture de la Martinique ;

Vu l'arrêté n° R02-2022-02-11-00005 du 14 février 2022 portant délégation de signature à Madame Laurence GOLA de MONCHY, secrétaire générale de la préfecture, secrétaire générale pour les affaires régionales de la Martinique en matière d'ordonnancement secondaire ;

Considérant l'erreur d'affectation constatée à l'article 4 de l'arrêté n° R02-2022-02-11-00005 du 14 février 2022 qu'il convient de rectifier,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté du 14 février 2022 susvisé est ainsi modifié :

A l'article 4 les mots « Madame Monique LOWINSKI, directrice de la réglementation,

de la citoyenneté et de l'immigration et en son absence ou empêchement, à Monsieur David AFRICA son adjoint, » sont remplacés par « Monsieur David AFRICA adjoint de la direction de la réglementation, de la citoyenneté et de l'immigration ».

Les autres dispositions de l'arrêté du 14 février 2022 susvisé sont inchangées .

## Article 2

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, aux agents intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 15 février 2022.

Le préfet

Stanislas CAZELLES

